

1.

Débitrice: **Valibio SA**, chemin des Croisettes 22,  
1066 **Epalinges**
2.

Remarques: A vous tous tiers intéressés.

Par décision du 14 août 2003, communiquée le 4 septembre 2003, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a homologué le concordat du 29 janvier 2003 présenté par la société Valibio SA, ratifié la désignation en qualité d'exécuteur du concordat de M. Gian-Franco Locca de la Fiduciaire Temko SA, avenue Tissot 16, 1006 Lausanne.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe, dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne  
1014 Lausanne
- (01169794)